

PROCES-VERBAL
de la réunion du Conseil Municipal
du 20 février 2026 en la salle de séances de la Mairie à 20h30

ORDRE DU JOUR :

- 1) Approbation du procès-verbal de la séance du 15 janvier 2025
- 2) Avenants au marché public pour la réhabilitation d'un corps de ferme : restaurant A l'Arbre Vert et création d'une salle des associations
- 3) Compte administratif 2025
- 4) Compte de gestion du comptable public 2025
- 5) Affectation du résultat de l'exercice 2025
- 6) Taux des taxes directes locales
- 7) Budget primitif 2026
- 8) Virements de crédits : autorisation donnée au Maire
- 9) Questions diverses

Date de la convocation : 6 février 2026

Le Conseil Municipal s'est réuni sous la Présidence de Monsieur MOSER Marc, Maire.

Membres présents : Mesdames et Messieurs CASPAR Marie-Angèle, DIETSCH Astrid, HUCKEL Jean-Paul, KOELL Francine, MOSER Eric, OTTMANN Aline, OTTMANN Olivier, SCHUH Fabien, VOLTZENLOGEL Aurélie, VOLTZENLOGEL Eddy

Membres absents excusés : Madame et Messieurs ARNOLD Myriam, CASPAR Thomas, REIF Marie, SCHNEIDER Jérôme

Le Maire accueille l'assemblée et l'informe qu'en raison d'un dysfonctionnement du logiciel du Service de Gestion Comptable de Haguenau, les documents comptables notamment le compte de gestion n'ont pas pu être transmis. Il sollicite donc l'ajournement des points 3 à 8. Cette modification de l'ordre du jour est adoptée à l'unanimité.

Il procède ensuite à l'examen de l'ordre du jour.

Secrétaire de séance : Monsieur Fabien SCHUH

POINT 1. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 15 JANVIER 2026

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, **approuve** le procès-verbal de la séance du 15 janvier 2026.

POINT 2. AVENANTS AU MARCHE PUBLIC POUR LA REHABILITATION D'UN CORPS DE FERME : RESTAURANT A L'ARBRE VERT ET CREATION D'UNE SALLE DES ASSOCIATIONS

a) Avenant n°6 pour le lot n°2

Le Maire expose que dans le cadre de l'exécution des travaux de réhabilitation du corps de ferme 27 rue Principale, des contraintes administratives, techniques et des modifications sont apparues entraînant des modifications des marchés et de la masse des travaux prévue initialement à savoir plus-value liée à la réalisation de travaux de maçonnerie supplémentaires. L'entreprise titulaire du marché pour le lot n°2 – Gros-oeuvre est la société de construction SPATARA de Kaltenhouse.

Considérant qu'il y a lieu de formaliser la plus-value pour travaux supplémentaires par un avenant n°6 se caractérisant comme suit :

Lot	Entreprise	Montant HT (en €) Marché initial	Avenants 1+2+3+4+5 HT (en €)	Avenant 6 HT (en €)	Nouveau Montant HT (en €)	Variation/ marché initial
02	Sté de construction SPATARA	180 432,00	31 794,00	6 702,50	218 928,50	+21,34%

Sur ce, après en avoir discuté, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **approuve** l'avenant n°6 au marché de travaux de réhabilitation d'un corps de ferme – restaurant A l'Arbre Vert et création d'une salle des associations pour le lot n°2 comme détaillé ci-dessus.
- **autorise** le Maire à signer l'avenant et toutes pièces y relatives.

b) Avenant n°1 pour le lot n°6

Le Maire expose que dans le cadre de l'exécution des travaux de réhabilitation du corps de ferme 27 rue Principale, des contraintes administratives, techniques et des modifications sont apparues entraînant des modifications des marchés et de la masse des travaux prévue initialement à savoir plus-value pour fabrication et pose de barres de fenêtres non prévues au marché initialement.

L'entreprise titulaire du marché pour le lot n°6 – Métallerie est la METALLERIE SCHEIBEL de GUNSTETT.

Considérant qu'il y a lieu de formaliser la plus-value pour travaux complémentaires par un avenant n°1 se caractérisant comme suit :

Lot	Entreprise	Montant HT (en €) Marché initial	Avenant 1 HT (en €)	Nouveau Montant HT (en €)	Variation/ marché initial
6	METALLERIE SCHEIBEL	23 399,46	1 820,00	25 219,46	+7,78%

Sur ce, après en avoir discuté, le Conseil Municipal, à l'unanimité:

- **approuve** l'avenant n°1 au marché de travaux de réhabilitation d'un corps de ferme – restaurant A l'Arbre Vert et création d'une salle des associations pour le lot n°6 comme détaillé ci-dessus.
- **autorise** le Maire à signer l'avenant et toutes pièces y relatives.

c) Avenant n°3 pour le lot n°9

Le Maire expose que dans le cadre de l'exécution des travaux de réhabilitation du corps de ferme 27 rue Principale, des contraintes administratives, techniques et des modifications sont apparues entraînant des modifications des marchés et de la masse des travaux prévue initialement à savoir plus-value liée à la fourniture et pose d'habillage de gaines VMC, de cloisons supplémentaires et de renforts bois;

L'entreprise titulaire du marché pour le lot n°9 – Plâtrerie Isolation est l'entreprise GASHI de Bischheim.

Considérant qu'il y a lieu de formaliser la plus-value pour travaux complémentaires par un avenant n°2 se caractérisant comme suit :

Lot	Entreprise	Montant HT (en €) Marché initial	Avenant 1+2 HT (en €)	Avenant 3 HT (en €)	Nouveau Montant HT (en €)	Variation/ marché initial
9	EURL GASHI	117 305,00	4 519,68	5 679,27	127 503,95	+8,69%

Sur ce, après en avoir discuté, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **approuve** l'avenant n°3 au marché de travaux de réhabilitation d'un corps de ferme – restaurant A l'Arbre Vert et création d'une salle des associations pour le lot n°9 comme détaillé ci-dessus.

- **autorise** le Maire à signer l'avenant et toutes pièces y relatives.

d) Avenant n°2 pour le lot n°11

Le Maire expose que dans le cadre de l'exécution des travaux de réhabilitation du corps de ferme 27 rue Principale, des contraintes administratives, techniques et des modifications sont apparues entraînant des modifications des marchés et de la masse des travaux prévue initialement à savoir moins-value suite au bilan des travaux supplémentaires et travaux non réalisés.

L'entreprise titulaire du marché pour le lot n°11 – Peinture-sols souples est la Société HEINRICH SCHMID de Haguenau.

Considérant qu'il y a lieu de formaliser la plus-value pour travaux complémentaires par un avenant n°2 se caractérisant comme suit :

Lot	Entreprise	Montant HT (en €) Marché initial	Avenant 1 HT (en €)	Avenant 2 HT (en €)	Nouveau Montant HT (en €)	Variation/marché initial
11	Entreprise HEINRICH SCHMID	89 333,50	1 200,00	-2 245,00	88 288,50	-1,17%

Sur ce, après en avoir discuté, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **approuve** l'avenant n°2 au marché de travaux de réhabilitation d'un corps de ferme – restaurant A l'Arbre Vert et création d'une salle des associations pour le lot n°11 comme détaillé ci-dessus.
- **autorise** le Maire à signer l'avenant et toutes pièces y relatives.

POINT 3. QUESTIONS DIVERSES

Ont été évoqués les points suivants :

- Séance budgétaire reportée à la réunion du Conseil Municipal du 24 mars 2026
- Vente du terrain chemin des Guerriers à l'entreprise Boulle
- Avancement du projet de centrale photovoltaïque
- Point sur les investissements et le financement des projets de la commune
- Remerciements à l'ensemble des conseillers municipaux pour leur engagement tout au long du mandat
- Composition du bureau de vote pour les élections municipales du 15 mars 2026
- Nettoyage de printemps le 21 mars 2026

Séance levée à 21h30.

Le Maire,
Marc MOSER

Le secrétaire de séance,
Fabien SCHUH

Délibérations certifiées exécutoires par envoi en Sous-Préfecture et publication dématérialisée sur le site internet « kurtzenhouse.fr » le 23/03/2026.